

Octobre | 2014

# Proposition de recherche

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires

Plan urbanisme construction architecture – Appel à propositions de recherche 2014 : « Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ? »

**Proposition répondant à l'axe 2 : « Tourisme et protection des sites »**

## Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels



Laboratoires CERTOP (UMR 5044 CNRS-Université de Toulouse)(coord.), SET (UMR 5603 CNRS Université de Pau et des Pays de l'Adour), LIEU (EA Université d'Aix-Marseille) et IIAC LAHIC (UMR 8177 CNRS/EHESS)

## SOMMAIRE

<b>1. RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION</b>	<b>3</b>
<b>2. DESCRIPTIF DE LA PROPOSITION (12 PAGES)</b>	<b>4</b>
QUESTIONS DE RECHERCHE TRAITÉES, HYPOTHÈSES ET RESULTATS ATTENDUS	4
JUSTIFICATION DU PROJET AU REGARD DE LA CONSULTATION	6
METHODOLOGIE	7
PRINCIPALES ETAPES DE LA RECHERCHE ( <i>DIAGRAMME DE GANTT PAGE 16</i> ) ET CALENDRIER DES RENDUS	8
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ESSENTIELLES DE LA QUESTION TRAITÉE	10
PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES <u>RECENTES</u> DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE EN LIEN AVEC LE THEME, DEPUIS 2008	10
ÉQUIPE MOBILISÉE	12
CV DES PRINCIPAUX DES CHERCHEURS	13
PRESENTATION SYNTHÉTIQUE LABO COORDONNATEUR <a href="http://www.certop.cnrs.fr/">HTTP://WWW.CERTOP.CNRS.FR/</a>	14
BUDGET PREVISIONNEL DÉTAILLÉ	14
<b>3. FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>17</b>

# 1. Récapitulatif de la proposition

**Titre de la proposition** : Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels

**Responsable de l'équipe scientifique** : Vincent VLÈS (Pr)

**Composition de l'équipe scientifique** : Sylvie CLARIMONT (MC), Emeline HATT (MC), Véronique MOULINIÉ (DR), Jacinthe BESSIÈRE (MC), Rémi BÉNOS (Dr), Pierre TORRENTE (I), Anne RAZOUS (AI), Gaëlle DELETRAZ (IE), Michèle PERREAUX-PROGNON (T)

**Articulation avec d'autres programmes de recherche nationaux ou étrangers** : TRATSO (Trajectoires des aires et stations touristiques : <http://www.msha.fr/tratso/> et <http://trast2015.com/index.php>)

## **Résumé de la proposition** :

**1 — Problématique.** La mise en tourisme des patrimoines, et notamment des patrimoines naturels, met au jour des enjeux politiques et économiques autour de lieux convoités et des grands sites naturels. Dans cette optique se pose de façon conjointe à l'innovation technologique ou touristique de gestion des flux et de leurs retombées économiques, sociales, environnementales, le problème de la gouvernance et notamment de l'anticipation dans des contextes variés de prise de décision par les décideurs. À l'heure de la transition touristique, la question de conciliation entre la protection des milieux et la fréquentation touristique demeure posée. La gestion des sites classés ou inscrits bénéficiant d'une forte notoriété se doit donc de combiner la protection (interdiction générale de modifier l'aspect des lieux) et la valorisation, essentielles à l'économie touristique dans un contexte souvent contraint. La « restauration de l'esprit des lieux » doit également permettre d'améliorer les conditions d'ouverture au public et la qualité de la visite. Quelle est l'efficacité, en la matière, des mesures mises en œuvre ? Quel est l'impact des actions visant à réduire l'accessibilité au site non seulement sur le plan économique, mais aussi social, politique et environnemental ? Comment apprécier ces impacts en termes tant quantitatifs que qualitatifs ?

**2 — Objectifs.** Depuis les années 1980, plus de 2 000 documents ont été publiés sur les impacts liés à la « surfréquentation » des sites naturels et à leur capacité de charge optimale dans le monde, mais très peu en France. Le présent projet vise à compléter ces recherches en approfondissant l'application, en matière de gouvernance, de l'utilisation des techniques d'évaluation qualitative des capacités de charge, en améliorant la connaissance des impacts économiques, sociaux, politiques, environnementaux des flux dans des grands sites patrimoniaux naturels en France. Il s'agira aussi d'analyser, avec les outils de l'ethnologie, en recourant à des entretiens libres, la façon dont les habitants « vivent » un grand site et ses transformations symboliques et pratiques liées à l'inscription UNESCO. Celle-ci a-t-elle modifié leurs usages des lieux ?

**3 — Méthodes.** Six terrains d'étude feront l'objet de la recherche (études des fréquentations et de leurs impacts, examens des mesures de gestion des flux, entretiens auprès des gestionnaires, focus habitants pour certains sites). Au-delà de l'observation directe et de l'analyse de la littérature technique et scientifique, indispensables, on souhaite évaluer les dispositifs de gestion de la capacité d'accueil et des modes de gouvernance développés par les gestionnaires des grands sites naturels. Après une première série d'entretiens libres, réalisés auprès des techniciens compétents, on optera pour des entretiens de type semi-directif afin d'approfondir l'analyse vis-à-vis des gestionnaires et des visiteurs, et pour une étude ethnologique auprès de la population. Dans deux de ces sites, l'un littoral, l'autre de montagne, une enquête sera menée auprès des visiteurs afin de déterminer l'impact de la restriction de l'accès sur leur expérience de visite. Quel est le regard porté par les visiteurs (touristes et habitants) sur ces mesures de gestion des flux censées améliorer la qualité de la visite en préservant « l'esprit des lieux » ? En quoi celles-ci affectent-elles leur expérience du lieu ?

**4 — Résultats attendus.** Sur les 6 sites choisis, l'équipe s'engage à :

- 1 — faire un bilan concret, opérationnel puis une mise en perspective théorique de la mise en œuvre des expériences d'optimisation des flux de sites naturels exceptionnels en France et dans l'espace transfrontalier Sud, examiner la perception des mesures de gestion des flux par les visiteurs et les habitants (année 1),
- 2 — établir une comparaison des méthodes et des résultats obtenus, avec leurs effets négatifs et positifs et les replacer dans le champ expérimental international (année 2),
- 3 — en tirer un « carnet d'expériences » sous forme de bilan de « bonnes pratiques » ou « d'expériences remarquables » (année 2).

## 2. Descriptif de la proposition (12 pages maxi)

### Exposé de la proposition

Le tourisme et la protection des grands sites naturels entretiennent des relations pour le moins ambivalentes. On ne saurait oublier que le tourisme a souvent été – et est parfois encore – à l'origine de la protection et de la transformation de ces territoires, que les premières associations de tourisme, fédératives (Touring Club de France, Club Alpin Français) ou locales (syndicats d'initiative, groupements de professionnels...) ont joué un rôle majeur dans l'institutionnalisation des règles de protection pour des espaces naturels et des hauts lieux remarquables (Gauchon, 2002 ; Larrère C. et R., Lizet et Berlan-Barqué, 2009). Cependant, le tourisme va rapidement apparaître comme une activité consommatrice d'espace et perturbatrice pour les écosystèmes naturels. La démocratisation et la massification des loisirs observées durant les Trente Glorieuses se sont accompagnées d'opérations d'accueil souvent destructrices des milieux. Certaines ont même été développées au mépris des classements antérieurs : les exemples sont nombreux de commissions départementales des sites ayant accepté l'urbanisation d'espaces naturels classés en contrepartie d'une « intégration paysagère » des installations ou de l'adoption de mesures – souvent vaines — d'accompagnement de l'urbanisation (Milian, 2007). Dans nos sociétés urbaines et mobiles, l'avènement des loisirs a conduit à augmenter la fréquentation de ces sites exceptionnels qu'il faut impérativement voir, visiter et parcourir, dans la continuité du « *sight-seeing* » des aristocrates anglais effectuant le « Grand Tour » au XIX<sup>e</sup> siècle (Boyer, 1999).

Le développement touristique, peu ou mal contrôlé, a contribué à la dégradation d'espaces naturels fragiles, amplement relatée dans la littérature scientifique (Barabé, 1988 ; Deprest, 1997 ; Mounet, Nicollet et Rocheblave, 2000 ; Lequin, 2001 ; Atout France, 2013). Pour les plus menacés d'entre eux, l'État est intervenu pour favoriser la restauration du site et inciter à la mise en place d'une politique locale de gestion des flux. Sans remettre en cause le principe de l'accueil du public dans les espaces naturels, largement admis en France où les réserves intégrales sont rares et d'extension limitée, l'État tente de diffuser une philosophie de la conservation parfois mal comprise et mal acceptée par les élus locaux ou les habitants. La contestation récente de la réforme du statut des parcs nationaux allant pourtant *a priori* dans le sens des intérêts des collectivités territoriales (avec l'élargissement de leur représentation au sein des conseils d'administration des parcs et la mise en place de chartes de territoire) témoigne de l'hostilité de nombreux élus à l'égard d'une politique de protection jugée confiscatoire et contraire aux intérêts économiques locaux (Clarimont, 2013). **À l'heure du développement durable, la question de la conciliation entre la protection des milieux et la fréquentation touristique demeure posée.**

### Questions de recherche traitées, hypothèses et résultats attendus

Un grand site naturel n'est pas un espace ordinaire. C'est un espace remarquable, reconnu comme tel par l'État à travers le classement (issu de la loi de 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique dont les objectifs sont élargis par la loi de 1930 « *à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* »), voire la labellisation « Grand site de France ». Cette dernière, aux origines assez complexes (Duval et Gauchon, 2007), couronne le processus de réhabilitation d'un site classé reconnu d'intérêt national, voire mondial, et mené dans le cadre d'une Opération Grand Site (OGS) dont les prémices remontent aux années 1970. L'un comme l'autre vise à protéger un espace dont la dimension patrimoniale est reconnue, en vue de sa transmission aux générations futures. Cependant, **comment organiser la visite de ces hauts lieux patrimoniaux tout en conservant « l'esprit des lieux » ?** La gestion des sites classés bénéficiant d'une forte notoriété se doit donc de **combinaison la protection** (interdiction générale de modifier l'aspect des lieux) **et la valorisation** de ces lieux singuliers, essentiels à l'économie touristique dans un contexte souvent contraint (pressions locales pour urbaniser ou équiper le site, contestation de la protection de la part de certains acteurs, recul de l'agriculture et progression spontanée de la végétation modifiant substantiellement l'aspect des lieux, etc.). L'octroi du label « Grand Site de France » (créé en 2002 et intégré au Code de l'environnement depuis sa reconnaissance par la loi Grenelle 2, du 12 juillet 2012) vient récompenser des démarches partenariales de gestion des sites, intégrant ces deux volets. Le label est attribué pour une durée déterminée à la structure gestionnaire du site ; il est réservé à un site « *classé de grande notoriété et de forte fréquentation* » ; son attribution est subordonnée à la « *mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable* » (Code de l'environnement, article L341-15-1).

La dimension touristique constitue donc le critère déterminant de labellisation et, en amont, de sélection des sites susceptibles de faire l'objet d'une OGS, sites vulnérables, mais dans lesquels la fréquentation touristique génère des retombées économiques significatives pour le territoire (Vourc'h, 1999 ; Vourc'h et Natali, 2000). L'OGS vise à restaurer le site afin de lui permettre de retrouver un état proche de l'état initial – dans une conception que l'on pourrait juger fixiste du patrimoine – et à accroître sa résistance à la fréquentation. Cette « restauration de l'esprit des lieux » doit également permettre d'améliorer les conditions d'ouverture au public et la qualité de la visite. **Les mesures mises en œuvre dans le cadre d'une OGS ou d'opérations similaires sont-elles réellement efficaces ? Quel est l'impact de ces actions visant à réduire l'accessibilité au site non seulement sur le plan économique, mais aussi social, politique et environnemental ? Comment apprécier ces impacts en termes tant quantitatifs que qualitatifs ? Quels regards visiteurs et habitants portent-ils sur la perte d'accessibilité touristique ?**

## Hypothèses

Le tourisme est désormais marqué par des tensions reflétant un changement de paradigme. La mise en tourisme des patrimoines, et notamment des patrimoines naturels, met au jour des enjeux politiques et économiques autour de lieux convoités. Dans cette optique **se pose de façon conjointe à l'innovation technologique ou touristique de gestion des flux et de leurs retombées économiques, sociales, environnementales, le problème de la gouvernance et notamment de l'anticipation** dans des contextes variés de prise de décision par les décideurs.

Aujourd'hui, la concurrence accrue entre ces destinations, les difficultés des initiatives locales à anticiper les changements qui s'annoncent, les déficits chroniques d'exploitation de l'ouverture aux publics des espaces naturels sensibles (Vles, 2014), les nouvelles attentes et pratiques des clientèles, la quête d'univers de séjours plus esthétiques et plus respectueux de l'environnement, l'émergence forte d'un tourisme de proximité qui touche dorénavant l'espace du quotidien, d'un tourisme « expérientiel » (à la recherche de sens, d'émotion, de participation) et d'un tourisme « responsable » — écotourisme (Lequin, 2001), « slow-tourisme » (Dubois, 2009) — semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle **la sphère sociale de la production et de la consommation touristiques mondiales est entrée en *transition***. Si cette hypothèse est vérifiée, **l'idée d'une meilleure articulation entre la gestion des flux, de leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics devrait s'installer progressivement. Mais comment l'anticipation qui pourrait la porter est-elle mobilisée ?**

Pour répondre à cette question de recherche, on part du postulat selon lequel les grands sites naturels ont, par définition, une capacité d'accueil limitée. Cette capacité correspond au niveau de fréquentation touristique qu'un site peut supporter sans que ses qualités propres, l'intérêt de la visite et le bien-être de ses habitants ne soient affectés. Les grands sites naturels parce qu'ils sont emblématiques, très connus, très attractifs rencontrent généralement des niveaux de fréquentation extrêmement importants. Ils subissent souvent une fréquentation difficile à gérer et peu régulée. Le calcul de la capacité de charge dépend à la fois des appréciations portées par les différents acteurs du lieu (gestionnaires, tutelles et habitants), de sa gestion et des visiteurs : il implique des enquêtes de satisfaction. La capacité d'accueil résulte de l'interaction de différents facteurs et associe des critères objectifs (taille, capacité des aménagements, résistance des milieux, fragilité du site, faculté de régénération écologique, coûts et équilibre de gestion) et des critères sensibles (esprit des lieux, identité du site, agrément de la visite). Elle dépend également beaucoup de la volonté et des savoir-faire de la gouvernance locale. Elle est enfin fonction des objectifs de gestion et d'usage face à la croissance constante du nombre de touristes dans ces hauts lieux qui soulève la problématique de leur *surfréquentation*. Une question sous-tend donc cette réflexion : comment est définie une destination *surfréquentée* ?

L'atteinte ou le dépassement du seuil de « capacité d'accueil maximal » d'un territoire est le signal d'une « surfréquentation » (Union européenne, 2001). Le nombre de touristes est généralement utilisé comme mesure pour évaluer le niveau de fréquentation temporelle et spatiale. Le besoin de connaître une limite – un seuil – dans l'activité touristique des lieux est souvent présent dans les priorités des gestionnaires. Ce seuil (nommé « capacité de charge maximale touristique » [*carrying capacity*]) prend en compte de très nombreux facteurs différents dans chaque lieu et pour chaque temporalité. La méthode de calcul de ce seuil est extrêmement complexe et fait l'objet d'un processus de planification locale, lorsqu'il existe (rarement). Pourquoi est-il important de l'entreprendre dans une démarche de « tourisme responsable » ? Parce qu'il détermine les impacts négatifs du tourisme de masse sur ces milieux : états de saturation (impossibilité d'accueil supplémentaire), dénaturation (perte des caractères originaux qui avaient attiré les premiers visiteurs => destruction des milieux naturels et humains). D'où la nécessité d'évaluer, pour bien gérer ces sites naturels exceptionnels, la *charge maximale* que peut supporter le site. Définie par l'Organisation mondiale du tourisme comme « le nombre maximum de personnes qui peuvent se rendre dans une destination touristique au même moment sans

*provoquer la destruction de l'environnement physique, économique et socioculturel et une diminution inacceptable de la satisfaction des visiteurs* », la capacité de charge est une limite, fluctuante entre un optimum et un maximum. Cette limite est d'abord un seuil de capacité de charge qui correspond à *la limite d'élasticité* : seuil en deçà duquel le lieu ne sera pas affecté de manière irréversible, il reviendra à sa forme antérieure s'il y a arrêt de la fréquentation ; c'est aussi un *optimum de gouvernance*. C'est enfin un seuil de capacité de charge *qu'il ne faut absolument pas atteindre*, car il correspond au *seuil de rupture* : seuil à partir duquel le déclin est inéluctable et *irréversible* s'il est dépassé, même après arrêt de la fréquentation. Les sites exceptionnels sont donc amenés à distinguer les fréquentations qui provoquent une modification irréversible de celles qui sont réversibles. La connaissance du cycle de vie de ces lieux touristiques s'avère donc nécessaire. Elle implique qu'on puisse vérifier : 1/ que l'impact est ou sera proportionnel au nombre de touristes, à la fréquentation (ce qui reste à chaque fois à démontrer) ; 2 / la limite (qui doit être quantifiée) au-delà de laquelle il y aura irréversibilité.

Ceci implique, en termes de méthodes, la nécessité de distinguer et de connaître dans ces sites deux facteurs très différents dans leur mode d'évaluation (éléments variables liés à chaque lieu, monument, etc.) : 1/ la capacité d'accueil du site à différentes périodes (offre proposée, nombre de lits disponibles = capacité physique d'accueil x fréquentations [flux, fréquence et longueurs des files]) ; 2/ leur aptitude environnementale, sociale, politique à *soutenir* cette fréquentation (au sens du mot anglo-saxon « *sustainable* ») sans déformation ni impact négatif pour les milieux et les populations.

### **Justification du projet au regard de la consultation**

Au début des années 1980, plus de 2 000 documents ont été publiés dans le monde sur le sujet de la « surfréquentation » des sites et de leur capacité d'accueil (Stankey *et coll.*, 1990). Le présent programme vise à actualiser et compléter ces recherches en questionnant l'application, en termes de gouvernance, de la notion de capacité de charge et son application à la gestion de grands sites patrimoniaux naturels ; d'autre part, à contribuer à la connaissance des impacts économiques, sociaux, politiques, environnementaux des méthodes de gestion des flux mises en œuvre.

L'état de l'art scientifique en la matière permet de retenir 5 points généralement admis par la communauté scientifique (Alldredge, 1972 ; Butler, 1980 ; Canestrolli et Costa, 1991 ; Cocossis, Mesca *et coll.*, 2001 ; Stankey *et al.*, 1990) :

1. Les différentes expériences de loisirs ou de tourisme génèrent différentes capacités de charge. Donc il n'y a pas de calcul mécanique que l'on pourrait appliquer simplement en le copiant d'un lieu à un autre.
2. Les impacts recensés sur les ressources biologiques et physiques ne sont pas suffisants pour calculer la capacité de charge maximale ou optimale des grands sites naturels. Toute utilisation par les visiteurs d'une région produit certains changements environnementaux. Et une grande partie de l'impact biophysique observée sur les sites se produit à de très faibles niveaux d'utilisation. Par conséquent, si un gestionnaire veut minimiser les impacts absolument, alors exclure les personnes est la seule solution. Une telle action n'est généralement ni possible ni souhaitable.
3. Il n'y a pas de relations de cause à effet linéaires ou proportionnelles entre une forte quantité d'utilisation et les impacts. Les types d'activité sont en général un meilleur indicateur d'impact que l'intensité de l'usage ou le nombre de pratiquants. Par exemple, de faibles intensités de pratiques équestres auront plus d'impact sur l'état des sentiers qu'un usage très important de ces mêmes sentiers par des randonneurs. La saison de la pratique peut également avoir un impact plus grand pour expliquer les impacts que la quantité, le nombre de pratiquants. Randonner par temps humide en hiver ou par conditions perturbées, par exemple, est potentiellement plus destructeur de sentier que pendant la saison sèche.
4. La « capacité de charge » est un concept produit par des jugements de valeur ; ce n'est pas un pur produit mécanique d'un rapport entre la fréquentation et les ressources naturelles ; donc l'observation et la recherche sont nécessaires, mais insuffisantes pour l'évaluer ; cela écarte le calcul de la capacité de charge de la seule expertise scientifique pour l'amener dans l'arène politique et y requérir la participation de toutes les parties prenantes.
5. La connaissance de la capacité de charge ne permet pas de déterminer, à elle seule, ce qu'il faut faire pour garder un équilibre entre la protection des sites et des zones naturelles et les usages qu'en font les visiteurs dans l'optique d'une maximalisation des retombées.

Pour de nombreux acteurs, tout changement est inacceptable. Cependant, les gestionnaires et les parties prenantes ont de plus en plus conscience que les changements des milieux accompagnent inévitablement leur utilisation par des visiteurs. Les jugements de valeur sur le *niveau acceptable du changement* à introduire dans les pratiques reflètent des positions philosophiques, émotionnelles, spirituelles fondées autant sur l'expérience que sur l'économie. Donc le calcul et surtout l'interprétation et l'application d'une capacité de charge maximale reposent sur les choix des acteurs locaux, à condition qu'ils aient été correctement informés de ce qui allait advenir s'ils ne faisaient pas de choix (hypothèses de prospective).

À l'échelon international, les pays anglo-saxons furent (et sont encore) les plus en pointe dans le traitement scientifique de cette question d'articulation entre fréquentation et protection. Historiquement, les premières mesures de la capacité de charge furent initiées par les administrations américaines gérant des espaces naturels au moment où elles étaient confrontées à une augmentation massive de fréquentation (doublement de 1941 à 1960 dans les Parcs Nationaux, puis doublement à nouveau de 1960 à 1975) : + 13,5 %/an en moyenne. Différentes méthodes ont été mises en place et suivies dans les espaces naturels classés notamment aux États-Unis, d'Australie et de Nouvelle-Zélande : méthode ROS (*Recreation Opportunity Spectrum*), méthode LAC — *Limits of Acceptable Change* — (Nilsen et Tayler, 1997), méthode VIM (*Visitor Impact Management*), qui a fourni un cadre d'intervention aux chercheurs travaillant à l'ouverture au public des parcs nationaux américains (*US National Parks and Conservation Association*), méthode TOMM — *Tourism Optimisation Management Model* — (Manadis et Langlois, 1997) qui a été développée dans les années 1990 à Sydney (Newsome, 2001 : 161).

Face à ces expérimentations internationales, la présente proposition de recherche souhaite procéder avec précision à un état des lieux des expériences françaises ou transfrontalières, menées dans des hauts lieux patrimoniaux naturels :

- 1 – Où en est-on dans la mise en œuvre des expériences d'optimisation des flux de sites naturels exceptionnels en France et dans l'espace transfrontalier ? (Année 1).
- 2 - Comment les mesures de gestion des flux sont-elles vécues par les visiteurs et les habitants de ces hauts lieux ? (Année 1 et 2)
- 2 — Une comparaison des méthodes et des résultats obtenus, avec leurs effets négatifs et positifs (Année 2).
- 3 — Un bilan sous forme de « bonnes pratiques » ou « d'expériences remarquables » (Année 2).

## Méthodologie

La recherche porte exclusivement sur des sites patrimoniaux naturels parmi lesquels un certain nombre de Grands Sites de France (GSF) ; le G.S.F. étant défini par le ministère de l'Écologie comme « *un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi de 1930, qui accueille un large public et nécessite une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur et l'attrait.* » (Portail du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, janvier 2014). À ces sites labellisés GSF s'ajouteront des sites naturels classés, dotés d'une forte notoriété et engagés dans la mise en œuvre de mesures de réduction de l'accessibilité dans le cadre d'une OGS ou hors OGS. L'état des connaissances, des avancées et des limites de la recherche dans la littérature grise en France sera complété par une enquête approfondie dans ces sites naturels exceptionnels en France afin de connaître la manière dont la question a été posée et résolue, avec plus ou moins de bonheur. Pour ce faire, la recherche prendra appui sur l'analyse de plusieurs terrains d'étude dont la sélection répond à un ensemble de critères. Il s'agira notamment de travailler sur :

- des sites classés, le classement conditionnant l'octroi du label Grand Site de France ;
- des sites naturels, en partant du postulat selon lequel la limitation de l'accès y est plus problématique que pour les sites culturels pour des raisons techniques (présence de plusieurs « portes d'entrée »), mais aussi sociales (acceptabilité plus réduite dans la mesure où la nature est souvent perçue comme devant être d'accès libre et gratuit) ;
- des sites géographiquement variés (littoraux et de montagne), d'extension variable, afin de permettre une analyse comparée de types d'espaces touristiques différents.

À partir de ces premiers critères de sélection, le choix s'est porté sur 6 territoires, certains ayant déjà obtenu la labellisation GSF, d'autres étant seulement entrés dans la démarche, à savoir :

— **sur le littoral :**

— la dune du Pilat, site majeur d'Aquitaine, objet de l'une des premières opérations de requalification menée en France (1978-1984) et à nouveau engagé, depuis les années 2000, dans un processus complexe de réhabilitation et de gestion durable du site ;

— le site Pointe du Raz en Cap Sizun, site précocement engagé dans une O.G.S et labellisé dès 2004 ;

— **en montagne :**

— deux sites labellisés Grands Sites de France, l'un de moyenne montagne provençale, la Sainte-Victoire, l'un des premiers sites français labellisé GSF, en 2004 ; l'autre, le massif du Canigou, périmètre très large qui s'est vu décerner le label GSF récemment, le 13 juillet 2012.

— deux sites situés dans le Parc national des Pyrénées, mais non labellisés GSF : la réserve naturelle nationale de Néouvielle, gérée par le Parc national des Pyrénées et visant, au terme du programme en cours de Pôle d'excellence rurale, une labellisation GSF ; l'ensemble Gavarnie-Mont Perdu, distingué par le label Patrimoine mondial de l'UNESCO, en 1997 et qui fera l'objet d'une étude transfrontalière comparée France/Espagne. Dans ce dernier ensemble, à la gouvernance transfrontalière très complexe et support de nombreux conflits récents, l'équipe entreprendra un approfondissement ethnologique (Véronique Moulinié, enquête habitante) et sociologique (Jacinthe Bessière, recherche patrimoniale). Une catégorie de visiteurs fera l'objet d'une étude spécifique : les habitants de la commune de Gavarnie. Il s'agira d'analyser, avec les outils de l'ethnologie, en recourant à des entretiens libres, la façon dont ceux-ci « vivent » le site et ses transformations symboliques et pratiques liées à l'inscription UNESCO. Celle-ci a-t-elle modifié les usages que les habitants ont de ce lieu, par ailleurs célébré et visité depuis presque deux siècles ?

Ces 6 terrains d'étude feront l'objet d'une analyse par examen de toutes les études de fréquentation et de leur impact et par entretiens auprès des acteurs qui participent à la gestion de ces sites. Au-delà de l'observation directe et de l'analyse de la littérature technique et scientifique, indispensables au demeurant, on souhaite appréhender les dispositifs de gestion de la capacité d'accueil et le mode de gouvernance développés par les gestionnaires des grands sites naturels par l'analyse du discours des acteurs qui les conçoivent. Après une première série d'entretiens libres, réalisés auprès des techniciens compétents pour identifier les contours du sujet à traiter, on optera pour des entretiens de type semi-directif afin d'approfondir l'analyse et d'affiner la réponse apportée à la problématique. Dans deux de ces sites, l'un littoral, l'autre de montagne, une enquête sera menée auprès des visiteurs (touristes et habitants) afin de déterminer l'impact de la restriction de l'accès sur leur expérience de visite. Quel est le regard porté sur ces mesures de gestion des flux censées améliorer la qualité de la visite en préservant « l'esprit des lieux » ? En quoi ces mesures affectent-elles leur expérience du lieu ? Comment les habitants vivent-ils cette restriction des lieux au regard de leur expérience, de leurs pratiques antérieures, habituelles ?

## **Principales étapes de la recherche (diagramme de Gantt page 16) et calendrier des rendus**

Année 1 : la recherche développera :

A- **La recension de la littérature scientifique et technique** sur la thématique

B- **La description et l'analyse du contexte** local pour chacun des sites naturels retenus avec l'élaboration d'une grille commune d'analyse prenant en compte les points suivants :

a. Un retour sur les *conditions d'émergence du programme de gestion des flux*

Comment ont été identifiés les problèmes et enjeux à traiter ; comment ont été identifiés les acteurs, les parties prenantes et examen de leurs scénarii de développement touristique. Comment le processus d'implication a été mené : on examinera les documents de planification et de programmation politique, les rédactions des documents de porter à connaissance du contexte et des problèmes à résoudre, comment ont été menés les comités d'orientation stratégique, comment ont été animés les groupes parties prenantes par l'information.

b. *L'élaboration du programme*

Comment ont été définies les conditions optimales et comment les indicateurs associés de fréquentation ont été choisis ; comment la description de contexte et d'un programme de surveillance a été affinée : contextes des groupes de travail (composition, nature et fréquence des travaux) et son suivi avec les parties prenantes, quels sont les principes qui ont présidé au choix d'indicateurs, comment ont été déterminés ces indicateurs et, pour chaque indicateur, la gamme de ce qui est acceptable, comment ont été fixées les références de l'acceptabilité et le suivi des mesures ; comment un projet et les versions finales de ce projet ont été discutés avec les parties prenantes, comment le plan définitif a-t-il été ajusté avec les concertations, comment l'information des habitants et des publics a-t-elle été réalisée et comment l'avis de toutes les parties prenantes a-t-il été recueilli.

c. *L'exécution et le suivi du programme*

Comment le « modèle » choisi a-t-il été mis en œuvre : évaluation du *monitoring* général, identification des indicateurs qui ont montré des résultats hors des limites acceptables, comment en a-t-on identifié la cause et les effets, développé et trouvé des réponses, affiné la

gamme des interventions des acteurs et du management/gouvernance de l'aire touristique concernée ; comment, dans le temps, les indicateurs ont-ils été affinés ou rectifiés et les conditions optimales de fréquentation à atteindre ont-elles été fixées ; quels modes de suivi et d'évaluation du programme ont été retenus ?

⇒ **Livrable 1** : bilan concret, opérationnel puis mise en perspective théorique de la mise en œuvre des expériences d'optimisation des flux de sites naturels exceptionnels en France et dans l'espace transfrontalier (**rendu : mois 12**)

## Année 2 : Bilan, effectivité et perception des solutions choisies par chacun des grands sites

L'analyse comparée, menée en année 1, débouchera sur un bilan des solutions choisies par les grands sites naturels pour articuler fréquentation et protection. Il s'agira de répondre à deux grandes questions :

- **Quels sont les impacts des actions menées sur le volume de la fréquentation ? (Approche quantitative)**
- **Quels sont les impacts des actions menées sur la qualité de la visite ? (Approche qualitative et sensible visant à apprécier le type d'expérience du site éprouvée par le visiteur)**
- **Comment ces actions sont-elles vécues par les « usagers – habitants » des grands sites ?**

Dans la littérature relative à la question de la réduction de l'accessibilité aux sites, plusieurs méthodes sont recensées. Les retrouve-t-on dans les sites retenus ? Pour quels résultats quantitatifs ? Les situations extrêmes (fermeture des sites) ne sont pas courantes et réservées aux sites les plus sensibles, menacés de dégradations irréversibles par l'accès du public (grottes de Lascaux ou de Niaux par exemple). La plupart du temps, les gestionnaires se contentent de diminuer le volume des flux et/ou d'agir sur l'impact de la fréquentation.

On comparera les effets de la limitation de l'accès selon les méthodes choisies :

- l'instauration d'un péage, solution qui promeut l'idée que l'environnement a un coût dont l'utilisateur doit s'acquitter, présente des impacts qui doivent être évalués précisément : 1/ Quel est le prix dissuasif qui permettra un niveau de fréquentation élevé compatible avec la préservation du site ? 2/ Quel est le niveau de justice sociale qu'on accepte d'introduire dans l'accès aux loisirs et à l'environnement ? 3/ Quel droit d'accès réserve-t-on au patrimoine naturel ou historique, surtout lorsqu'il relève du domaine public ?
- la pratique du quota, qui permet une sélection moins ciblée en termes économiques, n'est pas nécessairement plus juste : on ferme le site lorsque le quota de visiteurs quotidiens est atteint. Cette méthode implique, comme la précédente de pouvoir contrôler tous les sites d'accès, ce qui n'est pas toujours possible.
- instaurer des conditions de visite (visite guidée obligatoire — Vallée des Merveilles, demande d'autorisation préalable — réserve cynégétique de Chambord) n'autorise que les visiteurs vraiment motivés. Mais cette solution reste très critiquée par les « passionnés » (randonneurs en montagne) alors qu'elle est acceptée par les « dilettantes » (promeneurs).
- pour décourager les visiteurs, on peut également se livrer à un contrôle strict de l'information, voire diffuser de l'information « négative » (ne pas faire figurer les sentiers sur les cartes topographiques (Parc national des Pyrénées). Est-ce préjudiciable à l'optimisation de l'accès et à ses retombées ?
- un autre type de solution consiste à organiser différemment les flux de manière à diminuer leurs impacts sans diminuer le niveau de fréquentation. La régulation permet de diffuser les flux dans l'espace : elle permet de disperser et donc d'abaisser la pression au m<sup>2</sup> (au Cirque de Gavarnie, d'autres itinéraires ont été créés pour offrir une vue comparable depuis les alentours immédiats du Cirque : Troumouse, Estaubé, Oussoué...) ou au contraire de concentrer une fréquentation trop diffuse par l'aménagement de cheminements d'accès et l'interdiction des voies « alternatives » (Dune du Pilat).

L'étalement de la fréquentation permet de diffuser les flux dans le temps. Cela nécessite de maîtriser l'ouverture de certains services (transports, hébergements, tranches horaires, tarifs hors saison...), mais également, parfois, des facteurs plus délicats : conditions météorologiques, concentration des temps de vacances... La réglementation stricte permet d'éviter les stationnements anarchiques et pratiques destructrices, mais nécessite des moyens de police touristique dans les sites : quelles en sont les conditions minimales d'application ? Parmi ce large éventail de mesures usuellement mises en œuvre, quelles expériences ont été positives, où et pourquoi ? Quelles sont les retombées de ces mesures ? Comment sont-elles perçues par les visiteurs ? Une enquête par questionnaire — comportant cependant un certain nombre de questions ouvertes — sera réalisée *in situ*, durant la haute saison. Elle sera administrée en face à face auprès d'un échantillon de

visiteurs représentatif dans, au moins, deux sites : l'un littoral, l'autre de montagne. Elle visera à apprécier le sens donné par le visiteur à son expérience d'un grand site naturel et à déterminer son degré de satisfaction du visiteur. L'enquête sera traitée à l'aide d'un logiciel dédié de type Sphinx.

La totalité des recherches fera l'objet de présentations aux réunions PUCA et auprès des acteurs locaux (workshop).

⇒ Livrable 2 : comparaison des méthodes et des résultats obtenus, avec leurs effets négatifs et positifs en fin d'année (**rendu : mois 20**).

⇒ Livrable 3 : bilan sous forme de « bonnes pratiques » ou « d'expériences remarquables » en fin d'année 2 (**rendu : mois 24**).

## Références bibliographiques essentielles de la question traitée

Allredge R.B. *Some capacity theory for parks and recreation areas*. Washington : USDA National Park service, 1972, n.p.

Atout France, *Stations touristiques et espaces naturels*, Paris : Atout France / DATAR / ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2013, 114p.

Barabé A., *Détermination des capacités de support dans le contexte du développement durable des espaces récréatifs en milieux naturels protégés*, Thèse Ph. D., Faculté des Études supérieures, Montréal, 1988.

Boyer M. 1999. *Histoire du tourisme de masse*. Que sais-je ?, Paris : PUF, 127 p.

Butler R. W. « The concept of a tourist area cycle evolution. Implications for management of resources » *The Canadian Geographer*, Montréal : vol. XXIV, n° 1, 1980, p. 5-12.

Cazes G. *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*. Paris, Bréal, 1993, 189 p.

Cocossis H., Mexa A., Collovini A., Parpairis A., Konstangoglou M. *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes*, Athènes : Université de l'Égée, Laboratoire de planification environnementale, rapport final n° B4-3040/2000/294577/MAR/D2, 2001, 52 p.

Duval M., Gauchon C., « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *Annales de géographie* 2/ 2007 (n° 654), p. 147-168

Dubois, Ghislain. « Le long chemin vers le tourisme lent ». *Les Cahiers Espaces*, 2009, vol. 100, p. 80-84.

Gaudreau L., « Incidences environnementales des loisirs sur les milieux naturels et les ressources vivantes », *Loisir et société / Society and Leisure*, 13 (2), p. 234-297

Gauchon C., « Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection, bilan et actualité », *Revue de géographie alpine*, 2002, 90/2, p.15-31

Larrère, C., R. Larrère, B. Lizet et M. Berlan-Barqué (coord.), 2009, *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ?*, Editions Quae / MNHN, Paris – Versailles, 236 p

Lequin, M., *Écotourisme et gouvernance participative*. Ste-Foy, Québec : Presse de l'Université du Québec, 2001, 234 p.

Manadis Roberts Consultants, *Developing a Tourism Optimisation Management Model (TOMM) (Final Report)*. Sydney : Manadis Roberts Consultants, 1997.

Milian, J., 2007, « La politique des "sites naturels" classés dans les Pyrénées : rétrospective des applications et enjeux contemporains », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne]. URL : <http://cybergeo.revues.org/10451> ; DOI : 10.4000/cybergeo.10451

Mounet J.-P., Nicollet J.-P., Rocheblave M., « L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel », *Montagnes méditerranéennes*, n°11, 2000

Newsome D, Moore S.-A., Dowling R.K., *Natural Area Tourism. Ecology, Impacts and Management*. UK : Clevedon, 2001, 339 p.

Nilsen P. and Tayler G., « A comparative analysis of protected area planning and management frameworks », In S.F. McCool and D/N. Cole (eds) *Proceedings of a Workshop on Limits of Acceptable Change (LAC) and Related Planning Processes*, Ogden : US Department of Agriculture Forest Service, Rocky Mountain Research Station, 1997.

Stankey et coll., « Managing for appropriate wilderness conditions : The carrying capacity issue ». In J.C. Hendee, G.H. Stankey and R.C. Lucas (eds) *Wilderness Management*, Golden, CO : North American Press, 1990, p. 215-390

Tardif J., « Ecotourisme et développement durable », *Vertigo*, 4 (1), mai 2003. En ligne, URL : <http://vertigo.revues.org/4575>

Union Européenne, *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes*. Rapport final. Athènes, décembre 2001

Vourc'h A. et Natali J.-M., *Sites naturels : contribution du tourisme à leur gestion et à leur entretien*, Éditions AFIT, 2000, 139 p.

Vourc'h A., « *Vaut le détour !* », *les grands sites*, Éditions GIP ATEN, 1999, 76 p.

## Principales références bibliographiques **récentes** des membres de l'équipe en lien avec le thème, depuis 2008

### **ACL — Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture**

- BENOS R., MILIAN J. 2010. « Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La politique des grands sites dans le massif du Canigou », Toulouse : *Sud-Ouest Européen*, n° 30, p. 5-17
- CLARIMONT S., VLES V. 2009. « Le tourisme pyrénéen face au développement durable : une intégration partielle et hésitante », *Journal of Alpine research, « Mountain tourism and sustainability »* [On line], 97-3 | 2009, mis en ligne le 09 décembre 2009. URL : <http://rga.revues.org/index978.html>
- CLARIMONT S., VLES V. 2010. Espaces publics touristiques urbains et développement durable : principes d'aménagement, usages et tensions. Une analyse à partir du cas de Barcelone (Espagne), *Urbia / Cahiers du développement urbain durable*, n° 10 : juin 2010 (n° spécial Tourisme, urbanité et durabilité), Université de Lausanne/Observatoire universitaire de la ville et du développement durable.
- CLARIMONT S. 2013. « La patrimonialisation des espaces naturels en débat : la réforme du Parc national des Pyrénées (France) », *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série n°16 / juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/13549> ; DOI : 10.4000/vertigo.13549 En ligne : <http://rga.revues.org/1796>
- HATT E., VLES V. 2014. « Mutations socio-environnementales et perspectives d'adaptation des stations de montagne pyrénéenne », in *Sud-Ouest Européen*, second semestre 2014, 14 p., accepté, sous presse.
- HATT E. 2010. « Les enquêtes photographiques auprès des touristes : un support à l'analyse des représentations microterritoriales des stations balnéaires », *Mondes du tourisme*, n°2, pp. 24-44
- HATT E., VLES V., CLARIMONT S., DELETRAZ S. 2011. « Retour sur images. Les stations touristiques de Seignosse et Gourette sous le regard des touristes », *EspacesTemps. Net*, Textuel, 10.10.2011, <http://www.espacestems.net/document9036.html>
- HATT E. 2012. « La mise en scène des lieux urbains en station de montagne », *Revue de géographie alpine / Journal of Alpine Research* [En ligne], 99-2, mis en ligne le 28 décembre 2012.
- MOULINIE V. 2011. « Memória da Retirada e sucessão das gerações : do silêncio ao discurso ensurdecido », *História Unisinos* (Universidade do Vale do Rio dos Sinos, Brazil), Septembre-décembre 2011, 15 (3), pp 358 – 369. (<http://revistas.unisinos.br/index.php/historia/article/view/htu.2011.153.03/603>)
- MOULINIE V. 2013. « L'exode et les camps pour pays. Les descendants de républicains espagnols en France », *Ethnologie Française*, « Pays perdus, pays imaginés », Janvier 2013, Volume 43, n°1, p 31-41. (Publication en anglais à l'automne 2014, sous le titre « Exodus and Camps as a Homeland. The Descendants of Spanish Republicans in France ».)
- VLES V. 2010. « Du moderne au pastiche : questionnement sur l'urbanisme des stations de ski et d'alpinisme ». *Mondes du tourisme*, n°1, juin 2010, p 39-48. (on line 12 juin 2010 URL : <http://www.revue-espaces.com/librairie/7743/urbanisme-architecture-stations-sports-hiver-stations-montagne.html>).
- VLES V., CLARIMONT S., HATT E. 2011. « Tourisme durable, ville durable : une articulation à parfaire ». *Cahiers d'Espaces n° 110, Développement durable du tourisme en ville*, octobre 2011, p. 154-163
- VLES V. 2012. « Stations de ski en crise et construction territoriale en Catalogne française. La gestion intercommunale de la ressource touristique, un débat confisqué », *Revue de géographie alpine, « fabriquer des ressources pour renouveler l'offre touristique dans les Alpes et les Pyrénées »* [mis en ligne le 28 décembre 2012], 100-2 | 2012. URL : <http://rga.revues.org/1815> DOI : 10.4000/rga.1815
- DO — Direction d'ouvrages ou de revues**
- CLARIMONT S., VLES V. 2008. *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratiques. Préambule et introduction*, Paris : Éditions AFNOR, 226 p., ISBN 2-12-475578-1
- OS — Ouvrages scientifiques (ou chapitres de ces ouvrages)**
- BACHIMON Ph., DERIOZ P., VLES V. 2013. « Quelle place pour les patrimoines culturels et paysagers dans le développement touristique de la Cerdagne ? Pyrénées – France. Rémanences, fragilités contemporaines et interrogations sur la durabilité du modèle », in *Ressources patrimoniales et alternatives touristiques : entre Oasis et Montagne*, EDYTEM, n° 14-2013, Université de Savoie, p.15-24.
- BENOS R. 2011. *Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée. La politique « Grand Site » dans le massif du Canigou*. Toulouse : Thèse de l'université Toulouse 2, 503 p.
- BESSIERE J. 2001. *Valorisation du patrimoine gastronomique et développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le Pays de Roquefort et le Périgord noir*, Paris : éditions L'Harmattan, collection Logiques Sociales, 364 p.
- BESSIERE, J. 2012. *Innovation et patrimoine alimentaire en espace rural*, Versailles : Ed. Quae, 155 p.
- BOUISSET C., CLARIMONT S., DEGREMONT I. 2013. « L'État face au risque d'inondation : le service des Ponts et Chaussées dans les Pyrénées occidentales (XIX<sup>e</sup>— XX<sup>e</sup> siècles) », dans *Au fil de l'eau. Ressources, risques et gestion du Néolithique à nos jours*, sous la direction de Christine Ballut et Patrick Fournier, Clermont-Ferrand, MSH / Presses universitaires Blaise Pascal, pp. 131-144. Disponible en archives ouvertes : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00586971/>
- CLARIMONT S., VLES V. 2011. « Politiques publiques touristiques et développement durable : les difficultés de mise en pratique d'un tourisme durable dans le massif pyrénéen » in Annie BLETON-RUGET, Nicole COMMERÇON et Isabelle LEFORT, *Tourismes et territoires*, Mâcon, Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais, 2011, p. 259-270.

CLARIMONT S. 2013. « Chapitre 3. Enjeux sociétaux : vulnérabilités face au changement climatique », dans *Les impacts du changement climatique en Aquitaine. Un état des lieux scientifique*, sous la direction d'Hervé Le Treut, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, p.61-86

CLARIMONT S., LEICHNIG K. 2014. « Le Parc naturel urbain : figure paradoxale du projet urbain ou synecdoque de la “ville nature?” », dans Chiara Santini [dir.], *Formes et modèles de la nature urbaine (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, édition électronique Editopics, collection « Séries », à paraître

CLARIMONT S., VLES V., LEICHNIG K. 2014. « Les politiques de patrimonialisation des espaces fluviaux urbains : une approche comparée Pau/Saragosse », in BERNADET M, FRÉMONT A. (eds), *Fleuves et territoires*, Mâcon : Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais, p. 155-166.

D'AMICO F., BARDONNET A. DELZON S., MICHALET R., VLES V. 2013. « La montagne », in LE TREUT H. (dir.) *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*, Presses Universitaires de Bordeaux et LGPA-Éditions, Collection « Dynamiques Environnementales-A la croisée des sciences », p. 211-233. ISBN : 978-2-86781-874-5

MOULINIE V. 2009. *La Retirada : mots et images d'un exode*, Carcassonne, GARAE/Hésiode éditeur, collection « Album de la mémoire ».

MOULINIE V. 2011a. « Un village, quatre collections : quand le maire fait carrière », in *Collectionner ? Territoires, objets, destins*, ouvrage collectif sous la direction d'Odile Vincent, Paris, CréaphisEditions, p. 7-39.

MOULINIE V. 2011b . « Polyphonie ou cacophonie ? La mémoire des républicains espagnols en Languedoc-Roussillon », in *Ethnologues et passeurs de mémoires*, ouvrage collectif sous la direction de Gaetano Ciarcia, Paris — Montpellier, Karthala — Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier, pp 255-276.

MOULINIE V. 2012a. « Comment naissent les œuvres singulières. À propos de quelques sites dans le Nord-Pas-de-Calais et ailleurs », in *De l'artification. Enquêtes sur le passage à l'art*, ouvrage collectif sous la direction de Nathalie Heinich et Roberta Shapiro, Paris, Éditions de l'EHESS, Collection « En temps et lieux », p. 63 — 79.

MOULINIE V., SAGNES S. 2014. « Des exilés politiques aux vaincus magnifiques. Mémoires des républicains espagnols », in *L'immigration aux frontières du patrimoine*, ouvrage collectif sous la direction de Noël Barbe et Marina Chauliac, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p 61-82.

VLES V., CLARIMONT S. 2008. « L'introduction tardive et hésitante du tourisme dans le champ du développement durable », in *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratique*, CLARIMONT S., VLES V. (dir.), Paris : Éditions AFNOR, p. X-XXVII, ISBN 2-12-475578-1.

VLES V. 2014. « Intermunicipal cooperation and tourism : New local roots », in *Tourism, recreation and Regional Development : Perspectives from France and Abroad*, DISSART J-C., DEHEZ J., MARSAT J-B. (Eds). London : Ashgate, p.1-22- (sous presse-09/2014).

VLES V. 2014. *Métastations. Mutations urbaines des stations de montagne. Un regard pyrénéen*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 191 p.

VLES V., MARCELPOIL E., FROCHOT I. 2014. « Strengths and Paradoxes of French Tourism Planning », in *European Tourism Planning and Organisation Systems, The EU Members States*, Costa Carlos, Panyik Emese, Buhalis Dimitrios (Eds), chap. 26., Bristol : Channel View Publications Ltd, col. Aspects of Tourism : 61, p. 418-431.

## Équipe mobilisée

L'équipe de recherche constituée pour ce programme compte des chercheurs issus de trois universités du Sud de la France (Toulouse, Pau, Aix-Marseille) et du CNRS ayant une solide expérience de recherche dans le domaine du tourisme dans son interaction avec le milieu naturel. Les deux coordonnateurs du projet ont déjà travaillé sur ces questions dans le cadre de programmes de recherche sur le tourisme durable (MEDD-PUCA-2004-2006) ou sur la patrimonialisation des espaces naturels (espaces montagnards et forestiers, espaces fluviaux 2012-2014). Les autres chercheurs, bien que plus jeunes, disposent déjà d'une réelle connaissance de la thématique dans la mesure où ils ont réalisé leurs thèses de doctorat soit directement sur la question des grands sites (Rémi Bénos), soit sur celle de la requalification des stations littorales et de montagne dans un contexte de mutations des pratiques de loisirs (Emeline Hatt). Les transformations symboliques et pratiques liées à l'inscription UNESCO seront étudiées par une directrice de recherche du CNRS (Véronique Moulinié) et une sociologue du patrimoine (Jacinthe Bessière). Le volet scientifique du programme sera doublé d'un volet plus pédagogique à travers l'association à la réflexion des étudiants de Master Tourisme des universités partenaires invités à réfléchir à la question de l'accessibilité aux grands sites naturels dans le cadre de travaux pédagogiques (ateliers de projet et/ou travaux dirigés)

Nom	Qualité	Organisme	Responsabilité	Temps recherche consacré au projet (% du temps total de recherche statutaire)

Vincent VLÈS	PR aménagement et urbanisme touristiques	CERTOP (UMR5044 CNRS / Université de Toulouse)	Co-coordonnateur	30 %
Sylvie CLARIMONT	Maître de conférences géographie	SET (UMR 5603 CNRS/Université de Pau)	Co-coordonnatrice	30 %
Emeline HATT	Maître de conférences aménagement et urbanisme	LIEU – EA 889, AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ	Chercheur	15%
Véronique MOULINIÉ	Directrice de recherche ethnologie	CNRS (IIAC — Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain-Paris) (UMR 8177 CNRS/EHESS)	Chercheur	10 %
Jacinthe BESSIÈRE	Maître de conférences sociologie	CERTOP (UMR5044 CNRS / Université de Toulouse)	Chercheur	10 %
Rémi BENOS	Postdoc géographie et aménagement	Labos Dynamiques rurales et UMR5044 CNRS / Université de Toulouse	Chercheur associé	10 %
Pierre TORRENTE	Directeur du Centre de valorisation sur le tourisme et le développement durable des territoires	ISTHIA (Université de Toulouse-Jean Jaurès)	Valorisation, documentation	Appui
Anne RAZOUS	Assistant-Ingénieur, communication	CERTOP (UMR5044 CNRS / Université de Toulouse)	Communication autour du projet, du workshop, médiation scientifique	Appui
Gaëlle DELETRAZ	Ingénieur d'études	SET (UMR 5603 CNRS/Université de Pau)	Traitement des données	Appui
Michèle PERREAUX-PROGNON	Technicien	CERTOP (UMR5044 CNRS / Université de Toulouse)	Valorisation des résultats et des publications	Appui

## CV des principaux des chercheurs

**Vincent VLÈS** (*cv complet et publications en ligne* <http://www.certop.cnrs.fr/VLES-Vincent>)

Universitaire depuis 30 ans, Professeur des universités depuis 22 ans, Vincent Vlès a exercé à Bordeaux 3, Pau, Toulouse 2. Il travaille sur le développement et la requalification des stations et territoires touristiques, qu'il a analysés de manière systématique et dont il théorise les enjeux dans de nombreux ouvrages et articles scientifiques. Il est actuellement Professeur d'aménagement et d'urbanisme touristiques à l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Ingénierie de l'Alimentation de Toulouse 2. Chercheur à l'UMR 5044 CERTOP, ses recherches portent sur la mutation immobilière et la transition touristique : articulation urbanisme-hébergements et protection de la nature, impacts de la résidence secondaire dans le fonctionnement des systèmes touristiques locaux, conditions d'adaptation à l'écotourisme dans les sites et stations, dynamiques conflictuelles et gouvernance touristique des espaces protégés. Les programmes de recherches qu'il dirige ont permis d'identifier une « thématique » doctorale en aménagement touristique (10 docteurs). Il dirige jusqu'en décembre 2014 un programme interlaboratoires (6 labos, 23 chercheurs) MSH Aquitaine sur la transition des aires et stations touristiques (TRATSO). L'accent est aussi mis sur la valorisation scientifique de la recherche : *Incubateur régional*, politiques touristiques urbaines (*Bordeaux, Barcelone...*) et de collectivités territoriales (*CG 64, 40, 33, Régions Aquitaine, Ile-de-France*), projets *EDF sud-ouest hydroélectrique* d'écotourisme en montagne, expertises pour le *GIP Littoral Aquitain*. Il préside le Conseil scientifique du *Parc naturel régional des Pyrénées catalanes*. 155 publications : 22 ouvrages ou chapitres, 14 articles RICL, 58 rapports scientifiques.

**Sylvie CLARIMONT**. Née en 1968, Sylvie Clarimont est agrégée de géographie et ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint Cloud. Elle exerce depuis 1999 à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour où elle est Maître de conférences hors classe. Elle est rattachée au laboratoire (Société environnement territoire) – UMR 5603 CNRS / UPPA. Ses activités de recherche portent sur la prise en compte de l'environnement dans l'action territoriale, en France, mais aussi en Espagne, pays qu'elle connaît bien notamment pour avoir consacré sa thèse aux conflits suscités par les grands projets d'équipement hydraulique, dans le bassin de l'Èbre. Sylvie Clarimont a abordé la question, plus particulière, de l'articulation entre tourisme et environnement, à l'occasion de plusieurs programmes de recherche dont celui, en cours, sur les « Les trajectoires des aires touristiques dans le grand Sud-Ouest français depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : dynamiques d'innovation, mises en tension et enjeux prospectifs » (2012-2015), financé par le Conseil régional Aquitaine. Dans le cadre de ce programme, elle s'est penchée sur le rôle du projet Pôle d'excellence rurale « Néouvelle Destination nature » dans la diversification de l'économie touristique des Hautes-Pyrénées publique. En une vingtaine d'années, ses recherches ont donné lieu à la publication d'un ouvrage collectif, de 25 articles et de 11 chapitres d'ouvrage.

**Emeline HATT** travaille depuis 8 ans sur la question du développement et de la requalification des stations et territoires touristiques, en particulier sur les territoires de montagne et du littoral. Née en 1983 dans la région lyonnaise, elle a fait des études supérieures en sciences politiques (à l'Institut d'études politiques de Grenoble), avant de se spécialiser en

aménagement touristique dans le cadre d'un Master 2 à l'Université de Pau et de terminer son cursus par une thèse en aménagement et urbanisme, sous la direction de Vincent Vlès. Ce travail de recherche doctorale (qui lui a valu le prix de la thèse sur la montagne, décerné par les CCI et Macéo) lui a notamment permis de se spécialiser dans les méthodes d'analyses en sciences sociales en élaborant une méthode par enquêtes photographiques. Chargée de mission développement touristique à l'issue de son doctorat en 2011, elle est recrutée en 2012 Maître de conférences à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional de l'Université d'Aix-Marseille, dont elle dirige la spécialité de Master 2 « urbanisme durable, projet et action opérationnelle ». Chercheur au LIEU (Laboratoire interdisciplinaire en urbanisme, EA 889), elle est responsable du programme de recherche ValoLitto (Valorisation touristique des territoires littoraux), financé par la Fondation de France, qui porte sur les représentations territoriales et les processus de gouvernance environnementale sur le littoral aquitain et méditerranéen.

---

**Véronique MOULINIÉ** est entrée au CNRS en 1998, médaille de bronze 2002, aujourd'hui directrice de recherche. Véronique Moulinié est anthropologue. Elle travaille, depuis une quinzaine d'années, sur les processus de conversion de valeur et, plus spécialement, les processus de patrimonialisation notamment la patrimonialisation d'industries défuntes (extraction minière, activité ferroviaire, subéculture), de certains maux de l'histoire (exode et internement des républicains espagnols sur le sol français, captivité des soldats français en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale), de lieux singuliers (Palais Idéal du facteur Cheval, Maison Picassiette), des espaces naturels (« paysages de montagne » à partir de l'exemple du PNR des Pyrénées Catalanes). Elle en étudie les ressorts, pratiques et symboliques, mais aussi les liens avec mémoire, identité et territoire, ces derniers se déclinant autant au pluriel qu'au singulier. Ces recherches ont fait l'objet d'une quinzaine de publications (articles, ouvrage et chapitres d'ouvrages), d'une dizaine de rapports, d'un film produit par le CNRS-Images et de participations à l'organisation d'expositions.

---

**Jacinthe BESSIERE** est Maître de conférences en sociologie à l'Université Toulouse Jean Jaurès et membre du CERTOP. Elle enseigne à l'Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Ingénierie de l'Alimentation (ISTHIA). Ses activités de recherche sont à la croisée de la sociologie du tourisme et de la sociologie du développement. Elle s'attache à travers l'étude des patrimoines alimentaires à comprendre les processus et les mécanismes de développement en espace rural. Les travaux proposés cherchent notamment à comprendre le processus de patrimonialisation, analysé comme un construit social à l'interface des problématiques du tourisme et de l'alimentation. Ses recherches ont fait l'objet de plusieurs ouvrages et articles parus dans des revues nationales et internationales.

---

**Rémi BÉNOS** est docteur en géographie et aménagement, chercheur associé à l'UMR Dynamiques Rurales (Ministère de l'Agriculture - Université Toulouse Jean-Jaurès) et chargé de cours à l'Université (Universités Toulouse-Jean Jaurès et Jean-François Champollion d'Albi). Il travaille depuis une dizaine d'années sur la manière dont les collectifs humains qualifient et (re)négocient constamment ce qu'ils considèrent comme *ressource* et comme *territoire*. Ses publications portent sur les processus de patrimonialisation et l'action publique territoriale dans les espaces touristiques, montagnards et ruraux, d'Europe (Pyrénées franco-espagnoles, Massif Central) et d'Afrique (Tanzanie, Kilimandjaro).

---

### **Présentation synthétique labo coordonnateur** <http://www.certop.cnrs.fr/>

Dans le cadre de ses deux projets scientifiques (2011-2015 et 2016-2020), l'UMR 5044 CERTOP Toulouse 2— CNRS regroupe des sociologues et des scientifiques d'autres disciplines des sciences sociales (sciences de la communication, aménagement et urbanisme, économie, ergonomie, droit, géographie...) qui ont tous pour trait commun de chercher à comprendre les dynamiques de changement, de légitimation et tout autant de précarisation et de stigmatisation qui caractérisent les espaces sociaux contemporains. Dans son projet 2016-2020, l'UMR CERTOP développe 4 axes de recherche, dont le 3<sup>e</sup>, baptisé « Ternov » (Transition écologique, Territoires, Tourisme, Risques, Innovation), est centré sur la thématique de la transition écologique. La notion de transition écologique y est considérée non dans son sens empirique de cadre et d'objet d'action publique, mais comme le révélateur d'un changement du statut de la thématique écologique dans les sociétés contemporaines. Après le *remodelage* du développement économique opéré par les pratiques du développement durable, la thématique de la transition écologique présente la question de l'environnement santé comme un facteur *(re)structurant* de l'activité économique. La thématique de la transition écologique n'est donc pas réductible à une séquence dont le point de départ serait les décisions industrielles et politico-administratives et le point d'arrivée les dynamiques propres aux territoires ou encore la contestation civique. Bien au contraire, les chercheurs de cet axe considèrent la thématique écologique comme largement construite et configurée par des pratiques *(re)définissant* les conditions et les formes de mise en œuvre des principes et des décisions de l'État ou des entreprises. Au sein de cet axe, un groupe de travail « tourisme en transition » étudie les conditions de cette transition par l'étude de *l'innovation* en tant qu'outil d'anticipation et de diversification de la sphère productrice du tourisme. L'équipe de projet s'insère dans cet axe. L'UMR CERTOP regroupe 5 chercheurs CNRS, 51 enseignants-chercheurs, 9 ingénieurs et techniciens, 51 doctorants.